

Le Directeur,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Etudes Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements,

Vu le Décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche,

Vu le décret n° 2023-75 du 6 février 2023 relatif à la procédure de sélection pour le recrutement sur contrat de chaire de professeur junior

Vu l'Arrêté du 28 février 2023 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu l'Arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors.

Vu le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de I.E.P DE RENNES dans sa séance du 25/11/2024, portant avis favorable sur la composition de la commission de sélection mis en place au titre d'un recrutement d'une chaire de professeur junior et sur la nomination du président de la commission de sélection ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission de sélection est constituée pour assurer le recrutement d'une chaire de professeur junior liée à l'emploi PR 4083, couvrant les sections CNU suivantes : 04 Science politique, 19 Sociologie et démographie, 24 Aménagement de l'espace et urbanisme. Cette commission, agissant en qualité de jury souverain, tiendra deux séances distinctes : une première pour examiner les candidatures, et une seconde pour auditionner les candidats. À l'issue de ces étapes, elle désignera le candidat retenu en fonction de son projet de recherche et d'enseignement. La prise de fonctions est prévue pour le 1er janvier 2025.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Externes à l'établissement

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DUPUY	CLAIRE	PR	4
Mme	OLLITRAULT	SYLVIE	DIRP	4
Mme	LE CADRE	EDITH	PR	68
Mme	BOURDEAU-LEPAGE	LISE	PR	23

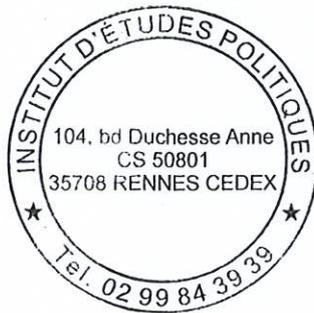
Internes à l'établissement

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	TELLIER	THIBAUT	PR	22
M.	MINEUR	DIDIER	PR	17
M.	DESMOULIN	GIL	PR	2

Article 3 : M. Thibault TELLIER, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Président de cette commission de sélection.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 25/11/2024



Le Directeur

Pablo DIAZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pablo Diaz", written over the printed name "Pablo DIAZ".